

*ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX*

*ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO*

## AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que bureau d'ingénieurs Energie et Environnement SA a sollicité pour compte de la commune de Clervaux, auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, l'autorisation pour l'exploitation d'un parking couvert et ouvert de 141 emplacements à Reuler, commune de Clervaux, section CD no 207/984.

No du dossier 3A/2021/4053/151

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **24 novembre 2021 au 8 décembre 2021** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux le 24 novembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux,

**(s) E. Eicher, bourgmestre**

**(s) Danielle Schroeder, secrétaire**

